SHD REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

ARRETE Nº 0636 /MFP/RA JUILLET

/2023

Portant ouverture d'un (1) concours de recrutement direct de quatre-vingt-huit (88) agents à la Fonction Publique pour le compte du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables.

1 3 JUIL 2023 Visé: Le MF.

LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINIS

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Rublique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents :
- la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration Vu civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n°60-055/MFP/P du 30 mars 1960, portant règlement sur la rémunération et les avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- le décret n°2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application du Statut Vu Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- le décret n°2009-097/PRN/MFP/T du 12 mars 2009, fixant les frais de dépôt des dossiers de Vu candidature dans le cadre de l'organisation des concours d'accès aux emplois de fonctionnaires ;
- les décrets portant statuts particuliers des différents cadres concernés ; Vu
- le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier-Ministre, Chef du Vu Gouvernement :
- le décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement Vu et les textes modificatifs subséquents ;
- le décret n°2021-319/PRN du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Vu Gouvernement ;
- le décret n°2021-350/PRN/MFP/RA du 27 mai 2021, portant organisation du Ministère de la Vu Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- le décret n°2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant réorganisation du Gouvernement et Vu fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués modifié par le décret n°2022-455/PRN du 02 juin 2022;
- les décrets n°2022-011 et n°2022-456/PM des 05 janvier et 02 juin 2022, précisant les Vu attributions de certains membres du Gouvernement ;
- la lettre n°000281/ME/ER/SG/DRH du 14 avril 2023, demandant l'ouverture dudit concours, Vu complétée par la lettre n°000343/ME/ER/SG/DRH du 31 mai 2023 ;

ARRETE:

ARR	ETE N	0636	_/MFP/RA
du	14	JUILLET	/2023

<u>Article Premier</u>: Un (1) concours de recrutement direct de quatre vingt huit (88) agents à la Fonction Publique pour le compte du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables, se déroulera le samedi 23 septembre 2023, dans le centre unique de Niamey.

Le nombre de places offertes, fixé à quatre-vingt-huit (88), est réparti comme suit :

		rs Statisticiens Economistes, Catégorie A1	
		n : Statistique	
	1.2 Optio	n : Planificationdei	IX (UZ)
2.	Ingénieurs des Mines, Catégorie A1 trent		
	2.1.	Option : Physique Nucléairetroi	s (03)
	2.2.	Option : Electricité/ Électromécanique dix-hu	it (18)
	2.3.	Option : Energies Renouvelablesquatorz	e (14)
	2.4.	Option : Gestion de l'Environnementdeu	x (02)
	Directeu	rs Administratifs, Catégorie A1	deux (02
	3.1.	Option : Economie/Gestionu	n (01)
	3.2.	Option : Droit Publicu	n (01)
	Chafe d	Phylologida diadelphatesia Cánárala Catángia A2	alv (OC
•		Option : Droit Privé	TO CONTRACT TO STATE OF THE PARTY OF THE PAR
	4.1.		
	4.2.	Option : Droit Public	
	4.3.	Option : Administration Générale	
		109/20	
		irs des Travaux Statistiques (option : Maintenance Informatique), Cat	
5.		urs Centraux du Trésor, Catégorie A2	
	6.1.	Option : Finance-Trésor	10.10
	6.2.		
	Ingénieu	rs des Techniques des Mines, Catégorie A2	
	7.1.	Option : Energies Renouvelabless	x (06)
	7.2.	Option : Electricité/Electromécaniques	
3.	Cadres	Principaux de l'Information, Catégorie A2	deux (02
	8.1.	Option : Communicationu	n (01)
	8.2.	Option : Documentationu	n (01)
9.	Technic	iens Supérieurs des Mines, Catégorie A3	
	9.1.	Option : Energies Renouvelabless	ix (06)
	9.2.	Option : Gestion de l'environnementu	n (01)
	9.3.	Option : Electricité/Électromécanique quatr	e (04)
0	. Secrétai	res de Direction, Catégorie B2	six (06
1	. Contrôle	eurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2	un (01
	. Chefs d	Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2trois	(03)
12		사용 회사 전에 가장 하는데 가장 하는데 가장 가장 가장 가장 하는데 가장 하는데 되었다. 그 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은	
12	12.1	Option : Judiciaire	n (01)

ARRETE N°_0636____/MFP/RA
du___14__JUILLET___/2023

Article 2 : Le programme du concours est le suivant :	
1. Pour les Ingénieurs Statisticiens Economistes, Catégor	rie A1
1.1 Option : Statistique	
-Une épreuve de Culture Générale	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve de Statistique descriptive	스러스 스러스 아마스 아마스 아마스 아이들에 들어 없는 사람들이 아니는 사람들이 아니라 하는 사람들이 아니는 사람들이 되었다. 그 아마스
1.2 Option : Planification	
-Une épreuve d'Economie Générale	
-Une épreuve de Planification	durée : 3 Heures, coefficient : 3
2. Pour les Ingénieurs des Mines, Catégorie A1	
2.1. Option : Physique Nucléaire	
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve de Physique Nucléaire	durée : 3 Heures, coefficient : 3
2.2. Option : Electricité/ Électromécanique	
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques	durée : 3 Heures, coefficient : 3
2.3. Option : Energies Renouvelables	Section and the section of the secti
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie	선생님에 보고 가는 사람이 되었다면 살아 있다면 살아 있다면 하는데 되었다면 하는데 살아 되었다면 하는데 얼마를 하는데 하는데 되었다면 하는데 되었다면 하는데
-Une épreuve de Dimensionnement des Installations en Energie	그렇게 있어서 없어요? 그리고 있다면 어떻게 하면 없는 것이 없어 없는 것이 없었다. 그렇게 되었다.
(2)	duree : 3 Heures, coemicient : 3
2.4. Option : Gestion de l'Environnement	7 10
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie	
-Une épreuve de Gestion de l'Environnement	durée : 3 Heures, coefficient : 3
CHANCE	
3. Pour les Directeurs Administratifs, Catégorie A1	
3.1. Option : Economie/Gestion	
-Une épreuve de Culture Générale	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve de Contrôle de Gestion	durée : 3 Heures, coefficient : 3
3.2. Option : Droit Public	
-Une épreuve de Culture Générale	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve de Droit Public	durée : 3 Heures, coefficient : 3
4. Pour les Chefs de Division d'Administration, Catégorie	Δ2
B N B USASS	<u> </u>
4.1. Option : Droit Privé	4-1-011
-Une épreuve de Culture GénéraleUne épreuve de Contrats Spéciaux	
-one epreuve de Contrats Speciaux	duree . 3 neures, coemicient . 3
4.2. Option : Droit Public	
-Une épreuve de Culture Générale	durée : 2 Heures, coefficient : 2
-Une épreuve de Droit Administratif	durée : 3 Heures, coefficient : 3
4.3. Option : Administration Générale	
-Une épreuve de Culture Générale	
-Une épreuve de Pratique Administrative	durée : 3 Heures, coefficient : 3

.....

ARRETE Nº 0636

/MFP/RA

	du_	14	JUILLET	<u>/</u> 2023
4.4. Option : Gestion des Ressources Huma				
-Une épreuve de Culture GénéraleUne épreuve d'Etude des Cas				
5. Pour les Ingénieurs des Travaux Statistiques (option : Mainten	ance	Informatique), Cat A2
-Une épreuve de Maintenance Informatique et Electron -Une épreuve d'Architecture et Technologie des Ordin	ACTOR RECOGNOSTIC CONTRACTOR OF CONTRACTOR O			
6. Pour les Inspecteurs Centraux du Trésor, Caté	gorie A2			
6.1. Option : Finance-Trésor	DEPUBLICA .			
-Une épreuve de Culture Générale		. dure	e : 2 Heures.	coefficient: 2
-Une épreuve de Comptabilité Générale		dure	e : 3 Heures,	
6.2. Option : Gestion	1	NIGH		
-Une épreuve de Culture Générale	1 0 0	dure	e · 2 Heures	coefficient · 2
-Une épreuve de Comptabilité Analytique				
	FIRMANICE			
 Pour les Ingénieurs des Techniques des Mines 	, Catégorie A2			
7.1. Option : Energies Renouvelables				
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie		dure	e : 2 Heures,	coefficient: 2
 -Une épreuve de Dimensionnement des Installations e 				
		.duré	e: 3 Heures, d	coefficient: 3
7.2. Option : Electricité/Electromécanique				
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie		dure	a · 2 Hauras	coefficient · 2
-Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques				
				Cocinoidine . C
8. Pour les Cadres Principaux de l'Information, C	atégorie A2			
8.1. Option : Communication	10000	N. se	2 72 22 2	3200
-Une épreuve de Stratégie de la Communication				
-Une épreuve de Droit de la Communication	·····	dure	e: 3 Heures,	coefficient: 3
8.2. Option : Documentation	(3/20)			
-Une épreuve d'Information Documentaire	1 / S	dure	e : 2 Heures.	coefficient: 2
-Une épreuve de Traitement des Documents/catalogage				
9 Bourles Technisisms Sunfrieum des Mises Co				
 Pour les Techniciens Supérieurs des Mines, Ca 9.1. Option : Energies Renouvelables 	ategorie A3			
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie		dur	a · 2 Haurae	coefficient : 2
-Une épreuve de Dimensionnement des Installations e				
9.2. Option : Gestion de l'environnement			. 0 (100,00, 00	omoione: o
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie		durá	a · 2 Hauras	coefficient : 2
-Une épreuve de Gestion de l'Environnement				
10 10 10 10 Eds USANGARGO II SV 12		uuit	.c. o neules,	coemicient . 3
9.3. Option : Electricité/Électromécanique				
-Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie				
-Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques		dure	e : 3 Heures,	coefficient: 3

ARRETE Nº 0636 /MFP/RA du 14 JUILLET /2023

10. Pour les Secrétaires de Direction, catégorie B2

-Une épreuve de Réaction Administrativedurée : 2 Heures, coefficient : 2

11. Pour les Contrôleurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2

-Une épreuve de Culture Générale......durée : 2 Heures, coefficient : 2

12. Pour les Chefs de Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2

12.1. Option : Judiciaire

-Une épreuve de Droit Administratif.......durée : 3 Heures, coefficient : 3

12.2. Option : Administration Générale

-Une épreuve de Culture Générale......durée : 2 Heures, coefficient : 2

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes âgées de 18 ans au moins et de quarante (42) ans au plus au 31 décembre 2023 et justifiant des qualifications ci-après :

1. Pour les Ingénieurs Statisticiens Economistes, Catégorie A1

1.1 Option : Statistique

Les candidats titulaires d'un master en Statistique.

1.2 Option : Planification

Les candidats titulaires d'un Master en Planification ou en Economie.

2. Pour les Ingénieurs des Mines, Catégorie A1

2.1. Option : Physique Nucléaire

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Sciences Nucléaire.

2.2. Option : Electricité/ Électromécanique

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Electricité/Electromécanique.

2.3. Option : Energies Renouvelables

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Electromécanique/Electrotechnique /Electricité/Energétique.

2.4. Option : Gestion de l'Environnement

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Gestion de l'Environnement.

3. Pour les Directeurs Administratifs, Catégorie A1

3.1. Option : Economie/Gestion

Les candidats titulaires d'un Master en Economie/Gestion.

3.2. Option : Droit Public

Les candidats titulaires d'un Master en Droit Public en Droit Minier ou en Droit Pétrolier.

.....

ARRETE N° 0636 /MFP/RA
du 14 JUILLET /2023

4. Pour les Chefs de Division d'Administration, Catégorie A2

4.1. Option : Droit Privé

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maitrise en Droit Privé.

4.2. Option : Droit Public

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maitrise en Droit Public.

4.3. Option : Administration Générale

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau II de l'ENA, d'une licence ou d'une maitrise en Droit Public ou en Administration Générale.

4.4. Option : Gestion des Ressources Humaines

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maitrise en Gestion de Ressources Humaines (GRH).

5. Pour les Ingénieurs des Travaux Statistiques (option : Maintenance Informatique), Cat A2

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maitrise en Maintenance Informatique.

6. Pour les Inspecteurs Centraux du Trésor, Catégorie A2

6.1. Option : Finance-Trésor

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau II de l'ENA en Finance-Trésor.

6.2. Option: Gestion

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maitrise en Comptabilité-Gestion ou Finance Banque

7. Pour les Ingénieurs des Techniques des Mines, Catégorie A2

7.1. Option : Energies Renouvelables

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence ou de Maitrise en Electromécanique/Electrotechnique /Electricité/Energétique.

7.2. Option : Electricité/Electromécanique

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence ou de Maitrise en Electromécanique/Electricité.

8. Pour les Cadres Principaux de l'Information, Catégorie A2

8.1. Option: Communication

Les candidats titulaires du diplôme de Licence en Communication et Marketing.

8.2. Option : Documentation

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence en Science de l'Information.

9. Pour les Techniciens Supérieurs des Mines, Catégorie A3

9.1. Option: Energies Renouvelables

Les candidats titulaires du diplôme d'un BTS ou d'un DUT en Electromécanique /Electrotechnique Electricité/Energétique.

9.2. Option: Gestion de l'environnement

Les candidats titulaires d'un diplôme d'un BTS ou d'un DUT en Environnement.

9.3. Option : Electricité/Électromécanique

Les candidats titulaires d'un diplôme de BTS ou d'un DUT en Electromécanique/Electricité.

ARRETE N° 0636 /MFP/RA
du 14 JUILLET /2023

10. Pour les Secrétaires de Direction, catégorie B2

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA, d'un DAP ou BAC Professionnel en Secrétariat.

11. Pour les Contrôleurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA en Finance Trésor.

12. Pour les Chefs de Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2

12.1. Option : Judiciaire

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA Section Judiciaire.

12.2. Option : Administration Générale

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA en Administration Générale.

Article 4 : La limite d'âge de 42 ans peut être prolongée de cinq (5) ans au maximum :

- d'une durée égale de service national, de service en qualité de volontaire, de service en qualité d'agent auxiliaire ou de contractuel effectués dans un service de l'Administration Publique ou de Collectivités territoriales;
- d'un (1) an par enfant à charge dans le sens de la réglementation des pensions;
- du temps de services auxiliaires accomplis par les candidats en qualité d'agents non fonctionnaires des administrations ou établissements publics et validables pour la constitution de droit à pension aux termes du régime de retraite qui leur serait applicable dans l'emploi auquel ils postulent.

Les candidats frappés par la limite d'âge de 42 ans et qui ne dépassent pas 47 ans au 31/12/2023, doivent joindre dans leur dossier de candidature :

- Une copie légalisée de l'attestation de service civique national, service contractuel, service volontaire et/ou service auxiliaire;
- Une copie légalisée des extraits d'acte de naissance ou des jugements supplétifs des enfants et le certificat de vie et charge.

Article 5: Les candidats fonctionnaires, ayant obtenu des diplômes à l'issue d'une mise en position de disponibilité pour études, de cours de soir ; de cours par correspondance ou antérieurement à leur nomination, peuvent faire acte de candidature dans les conditions fixées aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

Leurs dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une fiche « DOC 4 » dûment remplie par le candidat ;
- Une copie légalisée du diplôme obtenu (avec traduction officielle en français pour les diplômes en langues étrangères et l'équivalence pour les établissements dont les diplômes sont soumis à la certification de service des équivalences de diplôme ou le diplôme contresigné par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur);
- Une copie de l'arrêté de titularisation ;
- Un état de service attestant que l'agent est en service régulier ;
- Un reçu attestant que l'agent s'est acquitté des frais de dépôt du dossier.

ARRETE		N* 0636	_/MFP/RA	
du	14	JUILLET	/2023	

Article 6 : Les dossiers de candidature, constitués ainsi qu'il suit, doivent parvenir au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le vendredi 28 juillet 2023 à 13 h :

- Une fiche « DOC 4 » dûment remplie par le candidat ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- Une copie légalisée du diplôme (avec traduction officielle en français pour les diplômes en langues étrangères et l'équivalence pour les établissements dont les diplômes sont soumis à la certification de service des équivalences de diplôme ou le diplôme contresigné par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur);
- Un certificat de visite et de contre visite médical datant de moins de trois (03) mois à la date limite du dépôt de candidature ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date limite du dépôt de candidature ;
- Une enveloppe (format A4) timbrée, portant l'adresse du candidat;
- une quittance de versement attestant que le candidat s'est acquitté des frais de dépôt de dossier, délivrée par :
 - le Régisseur de Recettes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, pour les candidats résidant à Niamey;
 - les Caissiers des Trésoreries Régionales de l'intérieur, pour les candidats des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

<u>MB</u>: Les candidats des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder, peuvent déposer leurs dossiers de candidature au niveau de la Direction Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de leur localité.

Les frais de dépôt de dossier, à la charge des candidats, sont fixés à cinq mille (5 000) FCFA pour les candidats de la catégorie A et trois mille (3 000) FCFA pour les candidats de la catégorie B2.

Article 7 : Tout dossier de candidature incomplet et/ou comportant des pièces non légalisées, falsifiées et/ou surchargées sera purement et simplement rejeté.

Article 8: Toute note inférieure ou égale à cinq sur vingt (05/20) en épreuve de spécialité est éliminatoire.

Article 9 : Seront déclarés admis, les candidats qui obtiendront une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt (10/20), sans note éliminatoire, dans la limite du nombre de places offertes.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République du Niger

Ampliations :	
- PRN/CAB	1
- PM/CAB	.,1
- MFP/RA/SOIDI	1.0
MFP/RA/Stors	11
MFP/RA/SQ/DGFP/DRAE	1
MFP/RA/SG/Service repro	. 1
MF/TRESOR	1
- ME/ER/SG/DRH	1
- AFFICHAGE	. 1
- Directions Régionales FP/RA	.8
- SGG/J.O.R.N	. 1

MME DAOURA HADIZATOU KAFOUGOU